

il n'y a pas longtemps. Voici ce qu'il dit, page 130 :

Si une résolution hostile au principe du bill est décidée dans l'affirmative, ou si la motion à l'effet que le bill soit maintenant lu une deuxième fois est simplement rejetée sur division, le bill disparaîtra de l'ordre du jour.

De sorte que pas un vote n'a été pris sur le bill lui-même.

Sir JOHN A. MACDONALD : Oh ! oui.

M. AMYOT : La signification que j'ai entendu donner à mon vote est que j'étais opposé à toute modification de la loi existante, et je suis autorisé à faire la même déclaration pour les honorables députés de Laprairie (M. Doyon), Napierville (M. Sainte-Marie), L'Assomption (M. Gauthier), Joliette (M. Neveu), Verchères (M. Geoffrion), Saint-Jean, Québec (M. Bourassa), Chicoutimi (M. Couture), et je ne doute pas que si les honorables députés de Berthier (M. Beausoleil) et Chambly (M. Préfontaine) étaient ici, ils feraient la même déclaration.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Je désire attirer l'attention du gouvernement sur ce que, bien que le très honorable premier ministre ait annoncé il y a quelque temps que des changements importants seraient probablement faits au tarif, non seulement nous n'avons pas encore eu le budget, mais rien ne nous indique quand le budget sera vraisemblablement présenté. Il est important, et pour la besogne de la chambre et pour les intérêts du pays, que cette période de suspension ne soit pas prolongée au-delà du possible, et le gouvernement devrait être en mesure de nous dire, dans une journée ou deux, quand il se propose de faire son exposé financier.

Sir JOHN A. MACDONALD : L'honorable ministre des finances n'est pas ici, et il ne sera ici que tard dans la soirée, à moins qu'on ne le fasse venir spécialement, et, conséquemment, il m'est impossible de donner une réponse précise à l'honorable député. Mais il doit savoir que depuis que la session est commencée, toutes sortes de députations sont venues attirer l'attention du gouvernement sur les divers intérêts qu'elles représentaient au sujet du remaniement du tarif. Les divers intérêts sont trop enclins à ajourner la discussion des questions, ou à n'attirer l'attention du gouvernement sur ces dernières, que lorsque le parlement siège, ce qui est réellement le plus mauvais temps pour cela. Cependant, c'est le temps qu'elles choisissent et, la semaine dernière encore, nous avions ici des députations représentant la plupart des industries du pays. Leurs représentations ont été étudiées avec soin par le ministre des finances et le ministre des douanes, et je ne doute pas que ces honorables messieurs pourront très prochainement soumettre le résultat de leurs études.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Alors, quand la séance sera à la veille d'être levée, je saisirai l'occasion de demander des renseignements et je suppose que le très honorable premier ministre fera connaître l'objet de ma demande au ministre des finances, afin que celui-ci puisse donner les renseignements voulus. Je comprends la difficulté dont a parlé le premier ministre, et qui naît de ce que les députations ajournent jusqu'au dernier moment la discussion de questions importantes, et je ne crois pas qu'il soit raisonnable, ni pour le gouvernement ni pour le pays, que les députations ne se décident à venir ici que quelques jours avant

M. AMYOT.

que le budget soit soumis. J'en parle avec un peu d'expérience, et je sais qu'il est absolument impossible au ministre des finances, ou au ministre des douanes, ou au gouvernement en général, d'obtenir les renseignements qu'il leur faut dans le cours d'une semaine ou de dix jours, ce qui est généralement la période qui reste au gouvernement, après le défilé de ces députations, mais cela dépend, jusqu'à un certain point, du gouvernement lui-même, et le plus tôt il soumettra le budget, moins il sera vraisemblablement fatigué par ces députations.

M. CHARLTON : Je demanderai à l'honorable premier ministre, si le rapport demandé par l'honorable député de Muskoka, au sujet de l'opinion des officiers en loi de la Couronne sur la constitutionnalité de l'acte des biens des Jésuites, a été déposé.

Sir JOHN A. MACDONALD : Il le sera prochainement. Son Excellence a dû demander l'autorisation de produire ces documents ; il l'a obtenue, et nous allons produire les documents.

M. CHARLTON : Je désirerais faire une motion pour demander que ces documents soient imprimés quand ils seront soumis.

Sir JOHN A. MACDONALD : Cela n'est pas dans l'ordre. Ils seront imprimés dès qu'ils seront produits, je puis en donner l'assurance à l'honorable député, sans qu'il fasse de motion.

#### L'ACTE DES FALSIFICATIONS.

La chambre se forme en comité pour étudier le bill (n° 9) à l'effet de modifier l'acte des falsifications, chapitre 107 des Statuts révisés.—(M. Costigan.)

(En comité.)

M. MULOCK : Je crois savoir que certaines personnes faisant le commerce d'engrais agricoles, ont fait des représentations à l'honorable ministre au sujet de certaines dispositions de ce bill.

M. COSTIGAN : Oui, mais cette question sera discutée lorsque sera étudié l'acte à l'effet de modifier l'acte relatif aux engrais, et elle n'a rien à faire avec le présent bill. La question des amendements à l'acte relatif aux engrais, est tout à fait distincte de l'acte actuel, et ces amendements seront discutés à une époque plus avancée de la session, après que j'aurai entendu les représentations de toutes les parties intéressées.

M. JONES (Halifax) : J'ai reçu des représentations de personnes intéressées dans le commerce des engrais, mais comme l'honorable ministre vient de déclarer que cette question n'a rien à faire avec le bill actuellement à l'étude, et qu'elle sera discutée lorsqu'un autre bill sera présenté, j'attendrai que ce dernier bill soit soumis à la chambre.

#### Article 4.

M. WELDON (Saint-Jean) : Je suis opposé au principe général de l'amendement des lois par la simple déclaration que certains mots seront changés ou rayés. Cette pratique rend la loi très difficile à comprendre, et il vaudrait beaucoup mieux abroger tout l'article et le décréter de nouveau en y incluant l'amendement.

M. COSTIGAN : Le bill est proposé par les officiers en loi qui suivent, je suppose, la pratique ordinaire.